



10

CANADA
 PORT PAYÉ
 POSTAGE PAID
 2 c.
 NO 3705
 MONTRÉAL

*Mgr A. Deschamps,
 Archevêché, Montréal.*

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES
 NATIONAUX

SOMMAIRE

Mgr Villeneuve recommande les Syndicats Catholiques	1
Encourager l'annonceur est un capital	3
Un nouveau syndicat: le taxi	5
La journée de 8 heures	7
Succès du concours de souscriptions	9
Le choix d'une carrière	11
Bureaux de placement, cartes d'identité et de chômage	13
Nouvelles recrues au Chantier-Municipal	13
100 nouveaux membres chez les cordonniers	14
Le procès des Briqueteurs	14
Election des Briqueteurs	14
Comment tuer votre syndicat	16
Cette vieille ânerie	17
Législation du travail: 1932	19
Quand l'Etat est employeur	23
Musées antireligieux en Russie	24



Plus vous êtes difficile à convaincre,
plus vous êtes assuré d'être satisfait
en fumant ces cigarettes **FRAICHES**

Cigarettes
British Consols

20 POUR 25¢

Après avoir fumé une fois ces cigarettes de Virginie de qualité supérieure, vous réaliserez immédiatement que le tabac frais y apporte une différence... que l'âpreté et l'irritation que cause un tabac sec sont complètement disparues... et que vous êtes toujours satisfait en fumant ces cigarettes.

C'est la raison pour laquelle les fumeurs manifestent de plus en plus leur préférence pour une cigarette **FRAÎCHE** !

A quand votre tour ?

★ *Positivement
Protégées*

**CACHETÉES AU
CELLOPHANE
ISOLATEUR**

BUREAU DES PRIMES : Le bureau des primes pour l'échange des CARTES ILLUSTRÉES BRITISH CONSOLS est maintenant situé dans « l'arcade » de l'édifice « Dominion Square », coin des rues Peel et Ste-Catherine. Pour obtenir des listes de primes, veuillez adresser comme suit : Boîte postale 306, Montréal.

LA VIE SYNDICALE

Organe des Syndicats Catholiques Nationaux

Rédaction et administration : 1231, rue DeMontigny Est, Montréal. — Téléphone : FRontenac 2165-6

Vol. 11

MONTREAL, MAI 1932

No 4

Mgr. Villeneuve recommande les Syndicats Catholiques

Les sacrifices pécuniers sont peu de chose pour racheter la paix sociale.

Mgr Villeneuve, archevêque de Québec, dans une lettre qu'il vient d'adresser à M. l'abbé Maxime Fortin, aumônier de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, promet un encouragement efficace aux Syndicats Catholiques, demande à tous les catholiques de donner leur appui aux ouvriers syndiqués ainsi que aux maîtres d'entreprises et fournisseurs qui ont signé des contrats collectifs avec les syndicats. Voici le texte de cet important document :

Archevêché de Québec, le 5 mai 1932.

Mon cher monsieur l'aumônier,

Vous m'avez exposé, à diverses reprises, votre sentiment sur la manière de protéger notre organisation catholique du syndicalisme ouvrier. Un certain nombre de patrons, représentant toute une association, sont aussi venus en délégation m'exprimer, d'une façon et en des dispositions qui m'ont singulièrement réjoui, leur point de vue et certaines difficultés dans leurs rapports avec les syndicats. Des échanges de vues se sont faits et, si je suis bien renseigné, doivent se continuer entre les deux groupes d'intéressés. Je me félicite grandement d'un pareil état d'esprit qui ne peut aboutir qu'aux meilleurs résultats.

Après avoir réfléchi devant Dieu à tout ce qui a été exposé et avoir pris l'avis d'hommes sages et désintéressés, j'estime un devoir de vous assurer que, comme mes prédécesseurs, j'encouragerai efficacement la pratique dite de préférence en faveur des syndicats catholiques et en faveur des entrepreneurs qui les soutiennent.

A ceux qui voudraient s'en étonner je répondrai par le bref raisonnement que voici. L'Eglise recommande l'organisation catholique du syndicalisme professionnel, comme étant le moyen de ramener l'ordre social et d'adoucir les rapports du capital et du travail, de nos jours surtout où le machinisme a rendu

ces forces si massives. Or, il va de soi que si les catholiques ne soutiennent pas dans la pratique, en les assurant de leur préférence, ces organisations syndicalistes tant des patrons que des ouvriers, les directives des Papes resteront vaines et illusoire.

Il ne me paraît donc pas permis d'hésiter à recommander à tous nos catholiques d'adopter, même au prix de quelque sacrifice, s'il le faut, cette ligne de conduite, tout en admettant les embarras accidentels et les situations délicates que cela peut parfois créer. Même ces embarras, où il s'en trouve, diminueront dans la mesure même où on sera plus universellement fidèle à ce devoir social. Les sacrifices financiers que pareille résolution pourrait en certains cas coûter sont tout de même peu de chose pour racheter la paix publique et conserver les traditions d'ordre et les valeurs morales d'une civilisation catholique.

Je rappellerai évidemment que dans l'exécution concrète des contrats engagés avec une préférence syndicaliste, les intéressés ne sauraient oublier les autres vertus : prudence, charité, miséricorde, équité, etc., qui doivent faciliter et lubrifier l'exercice en quelque sorte mécanique de la pure justice. Néanmoins ceci ne peut légitimement détourner des moyens requis pour donner à nos syndicats catholiques une vraie puissance, sans laquelle ils n'existeraient plus que sur papier.

A juste titre, dans le diocèse, les fabriques paroissiales, les communautés d'hommes et de femmes, les institutions religieuses de toutes sortes, en un mot toutes les corporations soumises aux directives épiscopales se sont fait un devoir de faire exécuter par des ouvriers appartenant aux Syndicats catholiques leurs divers travaux de construction, de démolition, de renouvellement et de restauration. J'espère que cette tradition sera continuée.

Dans le même esprit, les institutions catholiques auront pour loi de favoriser les constructeurs, fournisseurs ou patrons qui accordent une préférence effective aux membres des Syndicats catholiques, par exemple dans la boulangerie, l'imprimerie etc.

Il est de ces maîtres d'entreprise et de ces fournisseurs qui, par des contrats collectifs inspirés des règles de la morale catholique et de la justice sociale, s'engagent à n'employer, tout le long de l'année et pour tous leurs travaux, que des membres de nos syndicats catholiques, lorsque ceux-ci peuvent leur fournir la main-d'oeuvre requise. L'équité demande manifestement qu'on favorise les patrons qui, en état de l'accomplir, ont ainsi compris leur devoir économique-social. Il est donc à souhaiter et je prie instamment les institutions qui ont des travaux à offrir de ne demander des soumissions de contrats qu'aux patrons individuels ou aux firmes commerciales qui ont signé de la sorte des contrats réguliers avec nos syndicats, quand il en est dans le genre des entreprises en question.

Les syndicats catholiques consentiront sans doute d'autres arrangements que les contrats collectifs déjà agréés, soit avec des entrepreneurs généraux, soit avec des particuliers. Mais, par des contrats collectifs et la faveur accordée à ceux qui peuvent s'y astreindre, on parviendra à créer un état de choses stable et vraiment réorganisateur. S'en tenir indéfiniment au système de favoriser les syndicats catholiques en des contrats particuliers seulement et tout occasionnels aboutirait à réunir en des cadres fragiles des syndiqués provisoires qui ne feront que passer en nos syndicats sans en prendre le bon esprit et à leur fournir du travail au détriment des ouvriers déjà syndiqués depuis longtemps et souvent éprouvés déjà par le chômage.

Vous pourrez publier par exemple dans la *Semaine Religieuse*, la liste des entrepreneurs et des fournisseurs qui ont agréé des contrats collectifs avec les syndicats catholiques. Cette liste devra être tenue à jour. Elle ne manquera pas, je compte bien, d'être assez fournie pour permettre aux intéressés un bon choix d'une part et de l'autre une honnête concurrence.

Si les présentes suggestions sont assez généralement acceptées, elles devront avoir pour effet de stabiliser les salaires en des industries où, grâce à

une mutuelle bonne volonté, il est assez facile d'en arriver à un pareil résultat. Les entrepreneurs consciencieux seront les plus encouragés; les syndicats catholiques se trouveront consolidés; la clientèle religieuse sera traitée équitablement; les directives pontificales enfin, concernant le travail, seront appliquées.

Combien je souhaite que, par des rencontres et des discussions à l'amiable, patrons et ouvriers parviennent à régler les points sur lesquels l'accord est possible et collaborent mutuellement au progrès de l'industrie et aux meilleurs intérêts des uns comme des autres. Car tous doivent bien se persuader que le syndicalisme catholique ne se présente pas principalement comme une force d'opposition mais plutôt comme un moyen de sagesse et de modération dans la justice.

J'ajouterai que c'est avant tout par l'esprit chrétien et la pratique des vertus que patrons et ouvriers en arriveront le plus efficacement à des ententes heureuses et salutaires. Voilà bien pourquoi mon désir est que tous les membres de nos Syndicats catholiques, non moins que les patrons et les professionnels, aillent se retremper dans l'esprit de leur baptême par les exercices des retraites fermées. Vous verrez donc, Monsieur l'Aumônier, à ce que des dates soient fixées à l'avance d'accord avec les directeurs des maisons de retraites fermées pour que tous nos ouvriers des Syndicats catholiques y fassent leur retraite annuelle. La chose est pour le moins aussi urgente en ce qui concerne nos fidèles de la ville de Québec que ceux des autres villes ou des campagnes du diocèse.

Je vous autorise, Monsieur l'Aumônier, à vous servir de la présente lettre pour le plus grand bien des syndicats catholiques dont vous avez la charge et que je veux aider de toutes mes forces.

Je vous bénis ainsi que vos collaborateurs et tous les membres de vos syndicats.

Votre bien dévoué en N. S. et M. I.,

† J. M. RODRIGUE, O.M.I.,

Archevêque de Québec.

Rés.: 6879, ST-DENIS.

Tél.: DOLLARD 8742

ALDÉRIC BLAIN, L.L.L.

de Blain et Pinard, Avocats.

Immeuble Duluth, Ch. 22
Lancaster 2148-2149

84 OUEST, RUE NOTRE-DAME, - MONTRÉAL

Tél. FRONTENAC 0662

Spécialités: Tributs Floraux, Bouquets de Mariés.

Mademoiselle A. LA FLÊCHE
FLEURISTE

Un escompte spécial accordé aux membres des Syndicats Catholiques.

1256 RUE ONTARIO EST, - MONTRÉAL

(Ouvert le dimanche et tous les soirs)

Encourager l'annonceur de La Vie Syndicale constitue un capital important pour le syndicat et l'ouvrier.

(En marge d'une résolution des Briqueteurs).



Le beau geste que vient d'accomplir les Briqueteurs en s'engageant, tous et chacun d'eux, lors d'une assemblée récente de leur syndicat, à n'acheter que chez les annonceurs de la Vie Syndicale, mériterait ici plus d'espace que nous en pouvons offrir. Quitte à y revenir plus tard si possible nous nous contenterons aujourd'hui de quelques notes hâtives, comme pour unir d'un trait les articles récemment parus à ce sujet dans les numéros de février et de mars derniers et ceux que nous entendons consacrer encore à promouvoir ce mouvement, l'un des plus importants à notre sens dans la Vie Syndicale.

D'abord félicitons de tout coeur nos confrères et remercions-les d'avoir encouragé un mouvement aussi éminemment pratique. Leur attitude sera pour nos annonceurs une preuve palpable si le mot va ici, de la valeur immédiatement productive d'une annonce faite dans une revue qui est la chose d'un groupe aussi important que les syndicats ouvriers. Ils ne manqueront pas de se rappeler l'avantage, que nous avons déjà fait ressortir d'ailleurs, qu'il y a pour eux de faire appel au public dans le langage qu'il comprend le mieux, et pour l'ouvrier c'est indubitablement celui de sa Vie Syndicale. L'annonce, d'après les économistes, tend simplement à créer des besoins. Elle les fait naître en amorçant les appétits des foules et invite à les satisfaire en étalant des avantages de bien-être. C'est le bon sens. Pourquoi, un bon matin, le bébé est-il venu en pleurnichant, demander un yo-yo; c'est que la veille il en avait vu un au doigt d'un autre bambin. Mais dans la Vie Syndicale, l'annonce fait plus, elle invite l'ouvrier à transiger sur une base d'affaire. Il sait que son association a besoin d'une revue et que cette revue a besoin d'annonceurs pour subsister. En devenant le client ou la pratique de ces derniers il devient en quelque sorte annonceur dans sa propre revue.

La chose se faisait déjà couramment dans le passé, mais pour plusieurs raisons demeurait souvent inaperçue. Les briqueteurs, à l'exemple du Comité Con-

sultatif du Secrétariat et d'autres corps importants, vient de la généraliser et de la rendre plus ostensible.

Leur décision servira encore d'exemple, espérons-le, à d'autres syndicats et unions. Et à tous nos membres nous nous promettons de redire qu'il importe au plus haut point qu'ils n'oublient jamais dans les mille et une petites occasions qui leur sont procurées, d'aider ceux qui s'intéressent à eux, et les annonceurs sont ici au premier plan. S'ils ont choisi la Vie Syndicale pour faire appel au public c'est qu'ils ont foi en notre mouvement et qui sait, l'expérience du passé est là, si demain ce n'est pas à nos bureaux qu'ils s'adresseront pour avoir le menuisier, le peintre, le manoeuvre dont ils auront besoin. Ceci n'est qu'un des moyens dont ils disposent pour nous aider. Il montre cependant que ces personnes tendent dans notre direction une main qui veut nous aider.

Montrons-leur que, de son côté, l'ouvrier comprend ses propres intérêts et sait reconnaître largement ce qu'on fait pour lui, même si souvent il ne dispose que de faibles moyens pour le prouver. Donc pour faire la plus petite emplette, avant de requérir le plus petit service consultons La Vie Syndicale, elle donne déjà une liste magnifique de nos vrais amis, elle s'allongera avec le temps et sera complète quand tous les ouvriers de nos syndicats se seront fait un devoir de tous les jours de mentionner partout, chez tous les fournisseurs et patrons, La Vie Syndicale où ils auront pris leur adresse.

Il est bon de noter en plus qu'une réduction substantielle est accordée par la grande majorité de nos annonceurs aux acheteurs qui présentent une copie de la Vie Syndicale.

Un bon vieux disait un jour à son curé qui l'exhortait à la prière: "Nous autres, les canadiens, on y pense pas souvent, mais quand on y pense ça compte." Si nous autres les canadiens nous pouvons, un jour, penser les uns aux autres... plus souvent!

Vous trouverez
chez

J. E. BEAUSEJOUR

À CHAQUE MEMBRE UN CADEAU SERA DONNÉE AVEC L'ACHAT D'UNE LIVRE DE TABAC.

1176 Ontario Est, coin Montcalm
Tél. FRontenac 0280

Le plus grand assortiment de tabac en feuilles de Montréal. — 20 variétés de belles feuilles à votre disposition. Prix les plus bas; 10c la livre en montant.

Succursale: 2608 Notre-Dame O., près Charlevoix
Tél. Fitzroy 0383

Dr LÉON PROVOST Dr A. A. LEFEBVRE
Des Hôpitaux de Paris

De midi à 3 hrs p.m. De 7 à 9 hrs p. m.
De 6 à 9 hrs p.m.

CLINIQUE PRIVÉE

Spécialités: Rhumatismes,
Examen aux Rayons X,
Tr. Ultra-Violets,
et Infra-Rouge.

Maladies: Des voies Urinaires,
Intimes de l'homme et de
la femme,
Peau, Syphilis.

2403, STE-CATHERINE EST, MONTRÉAL
Tél. CHerrier 4176

Tél. AMherst 7536

J. H. DESROCHES

NOTAIRE

5520, 9ème Ave, Rosemont

(Edifice "LE MIROIR")

1124 EST, RUE MARIE-ANNE MONTRÉAL

Argent à prêter et règlement de successions

EMILIEN DUCHARME

NOTAIRE

Etude :
354 STE-CATHERINE E. Bureau du Soir :
Coin St- Denis - Suite 72-74 6671 RUE SAINT-DENIS
Tél.: HARbour 9922 Tél.: CRescent 6213

Tél. FRontenac 7505

Service de Pneu et Batterie des membres des Syndicats
Catholiques et Nationaux pour Rosemont.

MOREL TIRE & BATTERY SERVICE

Spécialité: Batteries de toutes sortes. Pneus
neufs et usagés. Electricité sur automobile.
Escompte spécial aux membres.

5417, 4ème AVENUE, - ROSEMONT

Téléphone HARbour 4254

GENERAL AGENCIES LTD.

ASSUREURS

Assurances de tous genres

60 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

Voulez-vous ne plus travailler et retirer une rente
mensuelle QUAND VOUS AUREZ 60 ANS!
DEMANDEZ-EN LE MOYEN À

LA CONFEDERATION LIFE ASSOCIATION

N. ROMÉO BEAUDET, Gérant F. W. BENN, Gérant
Succursale rue Ste-Catherine Succursale rue St-Jacques
Edifice Confédération, Montréal. Edifice Transportation, Montréal.

Tél. CHerrier 1133

Service de Pneu des Syndicats Catholiques et Nationaux
pour le centre de la ville.

CITY TIRE SHOP

V. GRENIER, Prop.

Vulcanization de pneu, pneus neufs et usagés
et service général.
Escompte spécial aux membres.

1123 DORCHESTER EST, MONTRÉAL

Tél. CLairval 4169

Bain d'huile pour ressorts gratis.

TRUCKS À LOUER

A. GUERTIN

GAZOLINE, HUILE, PNEUS.
Accessoires Service de Batteries, Storage.

Coin Ontario et Jeanne d'Arc, Montréal

UNION DE PROPRIÉTAIRES DE TAXIS DE MONTRÉAL

Mercredi, le 18 mai, l'Union de Propriétaires de Taxis de Montréal, au cours d'une assemblée tenue dans l'Edifice des Syndicats Catholiques, se donna une constitution et résolut de demander son incorporation.

A une assemblée précédente la même union avait fait le choix de ses officiers dont voici la liste :

Président, J.-L. Beauchemin, 2296 rue Cartier; Vice-président, Raymond Gastien, 473 rue Windsor; Secrétaire archiviste et correspondant, Louis Bénard, 927 rue Montcalm; Secrétaire-financier et Trésorier, Auguste Hébert, 7555 rue Christophe-Colomb; Représentants des divisions: J. P. Girard, 5245 rue Delorimier; J.-B. Malo, 2266 rue Hood; Andrew S. Maw, 449 rue Mt. Pleasant; Gilbert Gauthier, 2279 rue Délisle; Wilfrid Numainville, 16, 4ème Ave, Verdun.

Le Syndicat de Propriétaires de Taxis est donc définitivement organisé, et du premier coup il s'est révélé une organisation puissante. Les propriétaires de quatre cent cinquante chars sur cinq cents que compte le Diamond Taxi font déjà partie de l'association. Une demande légitime faite par quatre-vingt-dix pour cent des membres d'une société pourrait-elle essuyer un refus ?

L'Union des Propriétaires de Taxis déjà forte en elle-même a reçu en plus l'appui de l'Autorité civile. A une de ses assemblée, M. Gabias, président du Comité Exécutif de la Ville, porta la parole et toucha à des points très importants. Il reconnut tout d'abord à l'ouvrier le droit d'association: « A quelque profession qu'il appartienne a-t-il dit, l'ouvrier a le droit de s'unir pour défendre ses intérêts ». Il ne se borna pas là: « Je suis très heureux, a-t-il ajouté, de voir se grouper ainsi des gens de ma race et de ma religion ». En témoignage de la sincérité de ses paroles, M. Gabias affirma qu'il est membre honoraire du Syndicat des Terrassiers-Manoeuvres et qu'il serait toujours prêt, dans l'avenir comme dans le passé, à donner tout son appui à l'organisation ouvrière, notamment à l'union du taxi.

Tout esprit capable de réflexion doit comprendre la nécessité d'une association chez les propriétaires de taxis. Le nombre sans cesse grandissant de ceux qui embrassent cette profession, les dangers de la rue, la sécurité du public, la concurrence, l'exploitation sont autant de problèmes qui touchent de près l'ouvrier de ce métier, autant de problèmes qu'il doit discuter et qu'il doit solutionner.

La profession de propriétaire de taxis devient de moins en moins rémunératrice. Les taxes sont éle-

vées, les dépenses excessives, les risques nombreux et les revenus insignifiants.

L'Union a déjà commencé un travail en vue d'améliorer une si pénible situation et elle s'est nommé à la dernière assemblée des délégués à cet effet.

La délégation composée de M. J.-L. Beauchemin, président du Syndicat M. Aug. Hébert, secrétaire, M. E. Ouellette, agent d'affaires et de l'abbé Jean Bertrand, aumônier-général s'est rendue auprès des directeurs de la Compagnie Diamond et leur ont fait des suggestions relatives à la taxe que les propriétaires doivent payer mensuellement. Les directeurs se sont montrés très sympathiques et ont promis d'envoyer sous peu une réponse au Syndicat.

La même délégation s'est rendue à l'Hôtel de Ville et a demandé que, dans le but de protéger le public de Montréal, la loi obligeant les propriétaires de taxis de prendre une assurance contre les dommages à la propriété d'autrui soit mise en vigueur immédiatement. M. Gabias, président du Comité Exécutif, expliqua que Québec n'avait pas fait cette loi, mais avait permis à Montréal de la préparer et de la faire mettre en vigueur. Dès le mois de septembre, a-t-il dit, prenez ma parole, vous aurez l'assurance obligatoire.

Sur la demande des délégués d'exempter les chauffeurs de taxis de la taxe spéciale de \$5.00 qu'ils paient à la municipalité, « conformément à la promesse qu'il a faite lors de sa visite au Syndicat, il est prêt à donner toute sa collaboration; si la dureté des temps ne lui permet pas d'enlever la taxe de \$5.00 cette année même, il espère que la chose sera possible l'an prochain ».

Le mal, a ajouté M. Gabias c'est qu'il y a trop de taxis dans Montréal. Nous en avons un nombre plus élevé que les villes de même population, et toute proportion gardée, que les grandes villes des Etats-Unis. Une augmentation des taux de transport est impossible. Ce taux est déjà très élevé et sa majoration entraînerait une diminution de la clientèle. Il nous faut réduire la quantité des taxis si l'on veut que les propriétaires puissent gagner leur subsistance. La mise en vigueur de la loi de l'assurance obligatoire en supprimera une partie, et la ville en ne renouvelant pas certains permis ou privilèges contribuera à donner à la municipalité un nombre convenable de ces voitures de transport.

Ces premiers actes de l'union en vue d'obtenir de meilleures conditions de travail furent appréciés des membres. De nombreux projets de réforme sont à l'étude actuellement. Les officiers et les membres actuels espèrent que tous les autres propriétaires de taxis viendront bientôt se joindre à eux pour augmenter encore l'efficacité de leur action.

Rés.: Tél. CLairval 6138
8730, RUE NOTRE-DAME EST.

Bureau: HA. 4272

GEORGES ROBERT, C. R.

Avocat et Procureur
Conseiller du Barreau de Montréal.
Attention spéciale aux Syndiqués.

152, RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL
Edifice "La Sauvegarde" - Suite 51-52

Bertrand, Guerin, Goudrault & Garneau

Avocats et Procureurs



276 OUEST, RUE ST-JACQUES MONTRÉAL

ERNEST BERTRAND, C.R.,
Substitut Senior du Procureur Général.
C.-E. GUERIN, C.R., M. GOUDRAULT, C.R.,
ANTONIO GARNEAU, H. N. GARCEAU,
MARCEL PIGEON

Pour
Prêts, Succession, Administration générale
Assurances — Feu — Vie — Vol, etc.

Consulter
GEORGES A. TREMBLAY
NOTAIRE

Quartier Nord : Heures 9 a.m. à 9 p.m.

Bureaux : 7635 ST-HUBERT, MONTRÉAL
Tél.: CALumet 2300

Tél.: CRescent 9119

Heure de Bureau:
9 A. M. à 9 P. M.

Dentiste des Syndicats Catholiques et Nationaux
pour le Nord de la ville.

Dr J. A. A. CHEVRIER

CHIRURGIEN-DENTISTE

Spécialité : Anesthésie au gaz - Rayons X.

6414 CHÂTEAUBRIAND - MONTRÉAL
(Coin Beaubien - Au-dessus de la Banque Canadienne Nationale)

Pour appointment ou information :
Tél.: HARbour 9480

Escompte de 10% à tout membre apportant
cette annonce.



J.-A. CHEVRIER, Ph. O.O.D.

Optométriste Opticien
pour les Syndicats catholiques et nationaux.

26 ans d'expérience.

Amenez-nous vos enfants; s'il leur faut une
lunette, ce sera à un prix spécial, défiant
toute compétition.

Une visite est sollicitée à notre salon d'exa-
men et surtout à notre atelier de fabrication
de tous les verres quelqu'en soit la force.

1069, rue ST-DENIS, - MONTRÉAL
Entre Dorchester et Lagachetière

Succursale : 5103 ST-LAURENT, - coin Laurier

Tél.: CHerrier 4400

Dr EUGÈNE LAPOINTE

CHIRURGIEN-DENTISTE

Au service des membres des Syndicats Catholiques
et Nationaux.

1559 PAPINEAU, MONTRÉAL

Tél. CALumet 2045

10 hrs a.m. à 9 hrs p.m.

4 Médecins attachés à la Clinique

CLINIQUE du DOCTEUR TESSIER

Opérations des Amygdales

Rayons X, Rayons Ultra-Violets, Rayons Infra-Rouges,
Diathermie, Courant galvanique, Chirurgie générale, Médecine
générale, Traitement de la dyspepsie, Traitement de l'eczéma,
Enlèvement des hémorroïdes, Traitement de la Tuberculose.

1817. BOULEVARD ROSEMONT, MONTRÉAL
(près Papineau)

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

par Alfred Charpentier.

Par suite de la révolution industrielle qui s'est accomplie depuis une dizaine d'années le chômage est devenu un fléau si terrible qu'il faut à tout prix employer les moyens capables, sinon de l'enrayer, de l'atténuer au moins considérablement. Et le moyen le plus pressant à mettre en oeuvre est bien la diminution de la durée du travail. Ce qui serait très désirable serait la généralisation à courte échéance de la journée de 8 heures.

Malheureusement bien que son principe soit universellement admis de nos jours, son application se fait encore attendre dans de nombreux pays. La convention des 8 heures, adoptée à la première Conférence internationale du travail à Washington, en 1919, n'a encore été ratifiée, à date, que par 14 pays.

Si beaucoup de pays, dont le Canada, retardent à honorer leur signature de 1919, cela tient à ce que ces signatures étaient conditionnelles pour maintes causes politiques, économiques ou constitutionnelles, et que tant que celles-ci dureront sans être modifiées les pays signataires ne pourront passer la mesure.

Depuis longtemps, à l'époque de chaque crise de chômage, les organisations ouvrières ont toujours protesté contre la surproduction qui en était la cause, en soutenant que, si les journées de travail étaient moins longues, d'une manière régulière, constante, un plus grand nombre de salariés pourraient être occupés d'une manière stable, car la même somme de travail, requise par les besoins normaux de la production, avec les moyens matériels dont on dispose serait répartie entre un plus grand nombre de travailleurs.

Ce vieil argument a été repris depuis le début de la présente crise, mais, depuis quelques années, une autre considération obsède l'esprit des ouvriers. C'est le développement même du machinisme et de la rationalisation. C'est l'accroissement du rendement par tête d'ouvrier. D'après une statistique américaine, de 1919 à 1929, aux Etats-Unis, la valeur de la production par tête de travailleur employé dans les industries de transformation est passée de 220.5 à 256.2 (100 = la production de 1909), soit une augmentation de 16%. Et dans le même temps l'indice des prix a baissé de 30%, ce qui porte l'accroissement de rendement effectif à 50% environ. (*Conférence internationale du travail, Rapport de 1930, p. 46*).

Cet accroissement de productivité par tête s'illustre aussi d'une autre façon : par l'augmentation de la productivité ouvrière par heure. Une enquête,

faite dans une douzaine d'industries a démontré, que cette productivité, comparée à ce qu'elle était en 1914 avait augmenté en 1927 :

dans les abattoirs et fabriques de conserves .. .	26%
dans les raffineries de sucre de canne	33%
dans les fabriques de papier	40%
dans les tanneries	41%
dans les aciéries et laminiers	46%
dans les cimenteries	54%
dans les meuneries	59%
dans les raffineries de pétrole	82%
dans les hauts-fourneaux	103%
dans les fabriques d'automobiles	178%
dans les fabriques de pneumatiques	292%

(C. I. T. Rapport de 1931, p. 30).

Veut-on quelques autres exemples effarants du déplacement technologique de la main-d'oeuvre? La Gazette du travail de janvier 1932, cite les suivants :

« Une machine à façonner la brique peut atteindre une production quotidienne de 40,000; par les méthodes manuelles le rendement quotidien d'un briquetier est d'environ 450 briques..... Un homme préposé au fonctionnement d'une machine à fabriquer les lames de rasoirs peut produire 32,000 lames dans le même temps que prendraient 500 hommes pour faire le même travail par les méthodes manuelles. L'usage des machines automatiques et semi-automatiques pour la fabrication des ampoules électriques a augmenté de 3,000 pour cent la production du travailleur individuel. Un transbordeur mécanique pour le chargement des navires, manipulé par quatre hommes, fait un travail équivalent à celui effectué autrefois par 100 hommes se servant de cabrouets (diablos-brouettes).

Indéniablement la mécanisation a marché à telle allure depuis une décade que le nombre des ouvriers supplantés par la machine et la rationalisation est devenu phénoménal. Ainsi des statistiques que vient de mettre à jour la Fédération Américaine du travail établissent qu'en 1919 les manufactures, les mines et le transport par chemins de fer employaient 13,649,000 personnes, et l'agriculture, 11,300,000, alors qu'en 1927 le nombre de main-d'oeuvre dans chaque cas avait diminuée à 12,655,000 et à 10,400,000, soit une diminution totale de 1,894,000 travailleurs (1).

Formons-nous une idée après cela de l'étendu du chômage aux Etats-Unis, lorsqu'on sait que malgré cela la population y a augmentée de 14,000,000 depuis la fin de la guerre.

(Suite à la page 11)

Voir *L'Illustration*, 3 mai.

DÉPARTEMENT du SECRÉTAIRE de la PROVINCE de QUÉBEC
L'Hon. ATHANASE DAVID, Secrétaire général

Enseignement technique



ÉCOLES TECHNIQUES

Montréal - Québec - Hull

COURS TECHNIQUE :

Cours de formation générale technique préparant aux carrières industrielles. (Trois années d'études.)

COURS DES MÉTIERS :

Cours préparant à l'exercice d'un métier en particulier. (Deux années d'études.)

COURS D'APPRENTISSAGE :

Cours de temps partiel organisés en collaboration avec l'industrie. (Cours d'imprimerie à l'École Technique de Montréal.)

COURS SPÉCIAUX :

Cours variés répondant à un besoin particulier. (Mécaniciens en véhicules-moteurs et autres.)

COURS DU SOIR :

Pour les ouvriers qui n'ont pas eu l'avantage de suivre un cours industriel complet.

COURS D'ARTS ET MÉTIERS

Section des Métiers

COURS DU SOIR :

Montréal, Port-Alfred, Chicoutimi, La Tuque, Beauceville, Lévis, Lauzon, Saint-Romuald, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Lachine, Shawinigan Falls.

Ces cours s'adressent tout particulièrement aux ouvriers, et couvrent plusieurs sujets tels que: Dessin industriel, Mathématiques de l'ouvrier, Electricité, Lecture de plans. Travail du bois, etc., etc.

AUGUSTE FRIGON,

Directeur Général de l'Enseignement Technique
1430, RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL

PLUS QUE JAMAIS ...

... il est opportun de préconiser l'épargne à toutes les classes de la société.

Épargnez dès maintenant; épargnez incessamment; épargnez afin de vous créer un capital qui sera le point de départ de votre succès financier.

Utilisez notre petite banque à domicile pour recueillir votre menue monnaie.

La Banque Provinciale du Canada

Sir HORMISDAS LAPORTE, K.B., C.P., président.

CHS.-A. ROY, gérant-général.

PAR LES NÔTRES ... ET POUR LES NÔTRES ...

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres. La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères
LIMITÉE

Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny et St-Christophe.

Téléphone : PLateau 5151.

Le succès de notre concours de souscriptions populaires sera bientôt complet

Membres des Syndicats, le succès du concours organisé en votre faveur dépend de votre dévouement. Encore quelques bonnes volontés, encore quelques personnes généreuses et nous aurons notre objectif.

Les organisateurs du concours ont demandé la collaboration du clergé et ils l'ont obtenu. L'exemple de S. E. Mgr Gauthier et l'Heure de MM. les Vicaires en font preuve.

Nous avons aussi fait appel à la générosité des patrons, des industriels et des chefs de grands établissements. Le nombre déjà considérable qui ont répondu à notre demande, et les lettres d'encouragement que nous avons reçues de leur part nous laissent voir clairement que les patrons comprennent les devoirs qu'ils ont envers les ouvriers et la nécessité qui leur incombe de faire des sacrifices d'argent pour maintenir la paix sociale. Nous les remercions donc cordialement de leur générosité.

Aux syndicats, aux membres des Syndicats, à faire maintenant leur large part. Aucun d'entre eux ne peut refuser pour une oeuvre comme celle-là, de donner un dollar, 25 sous ou au moins quelque peu de leur temps. Ce concours aura pour effet de faire connaître la sincérité de plusieurs: comment un ouvrier pourra-t-il à l'avenir se plaindre du manque de collaboration de telles ou telles personnes en dehors de nos unions, s'il a refusé de donner quelque peu de son temps ou une bien faible contribution pour un concours en faveur de son syndicat ?

Plusieurs syndicats et membres des syndicats ont fait leur devoir; aux autres de faire le leur.

Notre concours offre un avantage sur tout autre par le fait que personne ne peut perdre. Si vous ne gagnez pas une montre ou le \$1,000.00, vous aurez du moins donné votre offrande à une bonne oeuvre, notre oeuvre à nous tous. Comment peut-il se faire que tant de personnes versent si facilement un dollar pour le grand derby d'Angleterre, pour la caisse du riche par conséquent, et hésitent tant à donner en faveur des pauvres et pour la cause de la paix.

L'Heure de MM. les Patrons

Ulric Boileau Ltée, Entrepreneurs, 4869 Garnier;
Damien Boileau Ltée, Entrepreneurs, 10 St-Jacques Est;

Alphonse Gratton & Fils, Entrepreneurs, 1117 rue Ste-Catherine Ouest;
Jetté, L'Espérance, Chauffage, 2114 Rachel Est;
Michel Chouinard, Ferblantier-Couvreur, 3937 Adam;
Thérien Frères, Limitée, Imprimeurs-Editeurs-Relieurs, 334, rue Notre-Dame Est, près Gosford;
L'éclaireur, Imprimerie, 1723 St-Denis;
Dufresne Construction, 1832 Blvd Pie IX;
Dufresne & Locke, 3201 Ontario Est;
Concrete Construction, 1082 Décarie;
James Ballantyne, Chauffage, 263 Nazareth;
E. Tessier, entrepreneur-plâtrier, 1482 Blvd Monk;
Chas. Gurd & Co., 1016 rue Bleury.
Alliance Nationale, 515 Viger;
Une autre compagnie anonyme.

L'Heure de MM. les Vicaires

M. l'abbé Lionel Martel, N.-Dame des Sept Douleurs;
M. l'abbé L. Lavigne, St-Zotique;
M. l'abbé A. Charbonneau, St-Ambroise;
M. l'abbé Léo Baron, St-Ambroise;
M. l'abbé A. Leclair, aumôn. de la J.O.C., St-Edouard;
M. l'abbé A. Blain, St-Jean de la Croix;
M. l'abbé Arm. Leduc, N.-D. des Sept Doul., Verdun;
M. l'abbé L. E. Provost, Collège St-Jean;
M. l'abbé G. Gervais, Chambly-Bassin;
M. l'abbé H. Leduc, Notre-Dame des Victoires;
M. l'abbé Guilmette, Ste-Elisabeth.
M. l'abbé Roy, aumôn. des Fonctionnaires-Municipaux;
M. l'abbé Léo Ladouceur, Collège Ste-Thérèse;
M. l'abbé E. Lefebvre, Sault-au-Récollet;
M. l'abbé Presseau Bruneau, Sacré-Coeur;
M. l'abbé Gérard Bissonnette, St-Henri;
M. l'abbé François Décarie, St-Denis;
M. l'abbé L. Lefebvre, St-Ambroise;
M. l'abbé A. Paquin, St-Denis;
M. l'abbé Ant. Gouin, Ste-Philomène;
M. l'abbé Lucien Desjardins, aumôn. du Garage Mun.;
M. l'abbé E. Laurin, St-Jean-Berchmans;
M. l'abbé L. Jasmin, St-Joseph;

La part des Syndicats

M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général;
M. Alfred Charpentier, Président du Conseil Central;
M. Osias Filion, Président du Secrétariat;
M. Charles Paquette, président de la Fédération de l'imprimerie;

(Suite à la page 23)

Tél.: AMherst 1942

LA CIE D'EAU DE JAVELLE LAVO Ltée

J. I LUSSIER, prop.



En insistant de votre épiciier qu'on vous donne l'eau de javelle LAVO, vous aurez une marque absolument garantie par les manufacturiers.

Rien de comparable pour nettoyer les ustensiles de cuisine et comme désinfectant général. Garanti ne pas contenir d'acide, ni caustique, ni lessive.



4413, rue MARQUETTE, MONTRÉAL

Tél.: AMherst 6703
1570, STE-CATHERINE EST, MONTRÉAL

Photographie des Syndicats Catholiques.
venez nous voir.
Pour une bonne photographie qui durera toujours,
Le Photographie le plus connu de l'Est.

GEO. PARE, Prop.
DOLLARD STUDIO

Faites-vous photographier aujourd'hui au

BRÛLEURS À L'HUILE "ROYAL"

Achetez directement du manufacturier

Prix spéciaux pour membres des syndicats catholiques nationaux.

2 brûleurs de 6 1/2" pour poêles de cuisine \$35.00
1 gros brûleur de 8 1/2" pour fournaies .. \$35.00
1 brûleur de 10 1/2" \$70.00

Ouvert tous les soirs jusqu'à 10 heures P.M.

AUTOMATIC BURNER COMPANY

J.-A. DESCHAMPS et J.-A. DANSEREAU, Propriétaires.

4397 PAPINEAU AVE, FRontenac 8147

Tél. AMherst 4765

Rés. AMherst 0035

J. E. HARDY PLOMBIER-COUVREUR

4340, avenue Papineau

Montréal

Tél. CALumet 8611

EDMOND DAOUST, tailleur ET SERVICE DE VALET

Réparations de toutes sortes — Pressage hygiénique à la vapeur. — Nettoyage français \$1.00
Nous allons chercher et livrons.

1131 BÉLANGER EST

MONTRÉAL



LA PHOTOGRAVURE LIMITÉE
LA PLUS IMPORTANTE PHOTOGRAVURE CANADIENNE-FRANÇAISE DU CANADA
DESSINS CLICHÉS
• 59 STE-CATHERINE OUEST -- MONTRÉAL •

Tél. FRontenac 1306.

P. PÉPIN

AMEUBLEMENT neuf et usagé

Nous acceptons les vieux meubles en acompte sur des neufs. Prix du comptant pour les ventes à 90 jours. Achetez maintenant. Nous livrerons à la date désirée et nous ne compterons les 90 jours qu'à partir du jour de la livraison.

2229 est, Ave Mont-Royal

Montréal

Tél. LANcaster 2294

MONTREAL AUTOMOBILE ENR'G. PARTIES USAGES

Spécialité: Ressorts — 50 p. c. de Réduction.

1590 SANGUINET

MONTRÉAL

Téléphone FAlkirk 2695

The Montreal Lightning Rod Co., Ltd.

P. GAGNON, gérant

Entrepreneurs pour l'installation de Paratonnerres en cuivre pour Eglises, Institutions, Cheminées. Réparation et Peinturage de Clochers, Réservoirs à eau, Couvertures d'Eglises, etc.
Tireurs de Joints.

4556, RESTHER

MONTRÉAL

Tél.: AMherst 1788

JETTÉ & LESPÉRANCE, Limitée

Entrepreneurs en Chauffage et Plomberie

Spécialités: Plans de pouvoir.

Nous fournissons nos propres plans, si désiré.

2114, RACHEL EST,

MONTRÉAL

LE CHOIX D'UNE CARRIÈRE

Le jeune homme qui ne comprend pas la nécessité de se faire une carrière, de se préparer un avenir, se condamne par lui-même au rôle de serviteur. Le mal est très grand lorsque la majorité des jeunes d'une nation abandonnent ainsi tout idéal: c'est alors que se font les peuples de domestiques.

Bien qu'aujourd'hui le malaise existe dans toutes les carrières, il n'en reste pas moins vrai que les véritables candidats à la misère sont ceux qui n'ont aucune profession. On peut ajouter même, qu'en temps normal, aucun homme compétent dans son métier doit se demander si le lendemain son épouse et ses enfants auront du pain.

Les carrières sont nombreuses, plus nombreuses qu'on le croit à première vue. En plus des professions libérales comme la médecine et le droit le jeune homme peut se diriger vers le commerce et l'industrie. Cette dernière branche de l'activité humaine ouvre au jeune ouvrier un champ immense. Les services de lumière, de téléphone, de radio, de chauffage, d'eau, de transport par auto, chemin de fer, aéroplane ou vapeur; l'industrie du bâtiment, l'industrie de l'imprimerie, l'industrie de la chaussure sont à la base de science et demandent un nombre considérable d'ouvriers pour leur réalisation et leur perfectionnement.

On n'est plus au temps où l'enfant de quatorze ans disait à son père: donnez-moi un cheval et un tombereau et je gagnerai ma vie. Gagner aujourd'hui sa vie demande des connaissances étendues. Les travaux purement manuels comme le creusage et la traction sont envahis par la machine et tendent à devenir son patrimoine exclusif. Quiconque veut assurer son avenir doit se rendre compétent dans un métier.

Cette nécessité s'impose davantage pour les canadiens-français dont deux pour cent à peine parviennent à remplir les charges de contremaître ou de directeur des entreprises. Ce n'est pas qu'ils aient moins d'aptitudes que les ouvriers d'autres nations, tout au contraire. Mais par malheur trop souvent le capital étranger qui vient s'implanter chez-nous apporte avec lui des directeurs d'entreprise, et les nôtres restent au second plan. Il faut donc que les ouvriers canadiens s'imposent par la supériorité de leur savoir, et par la parfaite connaissance de tous les secrets du métier. De cette façon seule, ils obtiendront la protection et l'encouragement des industriels.

Nos jeunes ouvriers ont à leur porte de très grandes facilités pour devenir des compétences dans les métiers. L'École Technique, subventionnée par

le Gouvernement Provincial, donne à des conditions excessivement faciles, les cours complets sur la formation générale technique ou sur la formation à un métier déterminé. Elle offre des cours spéciaux et des cours du soir pour accommoder toutes les situations.

Que les parents et les instituteurs s'efforcent donc de découvrir les tendances et les aptitudes de ceux qui sont sous leur garde et les convainquent qu'ils doivent se faire une carrière et cela pour leur bien-être tout aussi bien que pour le renom de toute la nation.

LÉONCE GIRARD.

Tél. LANcaster 6633

BENOIT & FRÈRES

Successeur E. PROVOST

Confiseur - Pâtisseries de Choix

Gâteaux de Noces, une spécialité. - Attention spéciale aux commandes par téléphone.

3688, RUE ST-DENIS - MONTRÉAL

La journée de huit heures

(Suite de la page 7)

N'est-il pas alors concluant que la durée du travail n'a pas été réduite autant que le commandait les progrès de la technique et de l'organisation industrielle? Dès lors n'y a-t-il pas lieu courageusement et sans réserve, de poursuivre l'oeuvre inaugurée en 1919 par la convention de Washington? Il est à espérer que les cruelles leçons de la crise mondiale va hâter l'application universelle de la journée de 8 heures.

Elle devrait rapidement se généraliser à toutes les industries surtout sur ce continent, y compris le Canada. Malheureusement ce qui entrave l'action de notre pays, c'est l'impuissance du Fédéral, pour une matière comme celle-là, sans le consentement des provinces. Aussi est-il du devoir des travailleurs organisés d'insister auprès des diverses législatures pour que soit tenue une conférence interprovinciale afin d'en venir à un accord qui presse sur cette question, comme également sur l'assurance-chômage. Car la journée de 8 heures et l'assurance-chômage sont deux réformes de grande urgence qui, lorsqu'elles seront réalisées, bénéficieront à la société entière.

Examens et consultations gratuites concernant tout genre d'assurances.

VOYEZ

ARMAND R. LAVERGNE

Commissaire Cour Supérieure
COURTIER EN ASSURANCES

VIE - FEU - VOL - AUTOMOBILE - ACCIDENT
MALADIE - RESPONSABILITES - ETC., ETC.

Bureau:
7708, rue St-Hubert
Tél. CA. 5444

Résidence:
7496, rue Boyer
Tél. CA. 8642

HARBOUR 9175-9176

Confiez votre déménagement au

DIAMOND TRUCK CO. LTD.

Déménagement local et longue distance.
Prix modérés et satisfaction garantie.

Téléphonez-nous et nous vous indiquerons avec plaisir nos prix.

901 CRAIG EST

MONTRÉAL

Tél. CHerrier 4202

SERVICE RAPIDE - TRUCK DOMPEUR.

GEVRY TRANSPORT

Déménagement - Transport lourd.

Spécialité: Sable à vendre. — Prix spéciaux aux membres.

1325 DEMONTIGNY,

MONTRÉAL

Tél. CRescent 4600

Service jour et nuit.

GARAGE LÉPINE

Réparation, Débossage, Lavage Duco,
Soudure à l'oxygène.

Escompte spéciale aux membres.

6610 RUE BOYER

MONTRÉAL

Tél. CRescent 6310.

Escompte de \$1.00 sur achat de lunette à toute personne apportant cette annonce.

SPÉCIALISTE

L. C. DUBUC

POUR VOS YEUX.

Dipômé de Québec et Ontario. — Votre Opticien pour Quartier Nord.

6689 RUE ST-HUBERT,

MONTRÉAL

(Près St-Zotique)

Tél. CHerrier 1882

Echange de Meubles et Poêles

J. B. PAQUIN

Marchand de
MEUBLES - POÊLES

Réparation de poêles, une spécialité. — Vente au comptant ou avec conditions pour convenir aux acheteurs.

Prix spéciaux aux membres.

1192 rue MAISONNEUVE,

MONTRÉAL

(Entre Ste-Catherine et Dorchester)

POUR VOS COUPES ET TROPHÉES

voyez le plus sportif des bijoutiers et le plus fort distributeur de coupes et trophées à Montréal. Modèles pour tous les goûts et représentant tous les sports.

LE BIJOUTIER DE CONFIANCE

1487 SAINTE-CATHERINE EST

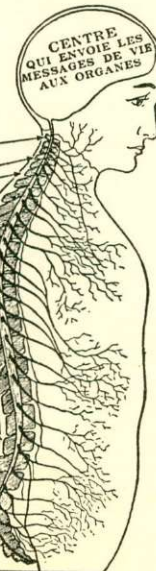
Tél. CH. 2265

Edgar Charbonneau



SI AUCUN SEGMENT DE L'EPINE DORSALE est dans une position anormale (subluxation), une pression est produite sur le centre nerveux à ce point et une maladie se développe dans l'organe intéressé.

TÊTE
FACE ET COU
GORGE
MEMBRES SUP.
COEUR
POUMONS
FOIE
ESTOMAC
PETIT INTESTIN
REINS
INTESTINS
APPENDICE
OVAIRES
MEMBRES INF.
VESSIE
GÉNITAUX



LE
CHIROPATICIEN
ajuste la subluxation
et la santé revient.

Tél. BELair 5993

J. E. LESAGE
D. C.

Docteur en
Chiropratique

Gradué de PALMER

4125, RUE ST-DENIS

Entre Rachel et
Duluth.

Bureaux de placement, cartes d'identité, cartes de chômage.

APPRECIATION DES BRIQUETEURS

Le syndicat catholique national des Briqueteurs de Montréal, à son assemblée du 13 mai a discuté longuement la question du maintien des comités dits du chômage, entretenus dans tous les quartiers de la ville, par les autorités municipales. Les orateurs ont prétendu que ce mode de placement des chômeurs avait pour résultat de faire une mauvaise répartition du travail. « Le nombre de sans-travail dans un métier donné, le métier de briqueteurs, par exemple, a dit M. Véziau, n'est pas égal dans tous les quartiers. Dans certains quartiers il n'y a qu'un seul briqueteur sans travail; dans d'autres quartiers il peut y en avoir deux cents. Vu que la municipalité, pour l'exécution de ses travaux demande un nombre égal d'ouvriers dans chaque quartier, il arrive que certains travailleurs, qui sont peu nombreux dans leurs quartiers sont constamment à l'ouvrage, tandis que les ouvriers d'autres quartiers où la main-d'oeuvre est abondante ne peuvent se procurer que très rarement de l'emploi ».

A la suite de nombreuses explications par les membres, l'assemblée résolut de demander à la ville (par l'intermédiaire du Conseil de Construction), de supprimer ces comités de chômage, et exprima le voeu que la carte d'identité soit maintenue et exigée sur les travaux faits dans le but de venir en aide aux sans-travail.

CONFIRMATION DU CONSEIL DE CONSTRUCTION

Le Conseil de construction des Syndicats catholiques a appuyé cette demande faite par le Syndicat catholique des briqueteurs relativement aux bureaux du comité de chômage, aux cartes de travail et d'identité.

Le Conseil se déclare ouvertement en faveur de la carte d'identité. Il désire même qu'on l'exige davantage si possible, qu'on demande aux industries de l'exiger des ouvriers qu'elles emploient afin que la main-d'oeuvre canadienne, la main-d'oeuvre de Montréal, ait la plus grande protection possible.

L'avis du Conseil est que les Bureaux du comité de chômage, dans chaque quartier de la municipalité, loin de rendre des services aux ouvriers, posent en plusieurs circonstances de graves obstacles à leur embauchage. Certains travailleurs dans les centres moins ouvriers ont constamment de l'ouvrage tandis que d'autres appartenant à des quartiers où la main-

NOUVELLES RECRUES AU CHANTIER MUNICIPAL

Le concours d'inscription bat son plein au sujet des employés du Chantier-Municipal. L'incinération, l'acqueduc, les égouts, la voirie rivalisent d'empressemments à lui amener des recrues. Il fut même rumeur à la dernière assemblée qu'une certaine « association », dans une catégorie particulière d'employés, existant avant le syndicat du chantier-municipal, songerait fortement à s'y adjoindre en bloc.

Devant le succès du présent concours il a été décidé de donner droit immédiatement à un conseiller dans le Comité Exécutif du Syndicat, à chacun des services extérieurs sus-mentionnés.

En retour aux félicitations adressées aux nouveaux administrateurs les membres eurent le grand plaisir d'entendre lire les réponses de ceux-ci. Tous ont exprimé leur franche sympathie envers le syndicat et l'un, non le moindre, a promis son appui formel.

Outre cela, des officiers ont dit avoir rencontré quelques échevins qui ont spontanément approuvé la demande officielle que fera bientôt le syndicat de faire agréer par l'administration l'établissement d'un comité d'atelier au chantier-municipal. « Cela nous débarrassera de bien des ennuis » fut-il déclaré par un certain échevin.

Une décision qui enthousiasma tous les membres et qui prouve les progrès incessants du syndicat fut celle qui confie aux officiers de faire confectionner une bannière syndicale. Le Syndicat du Chantier-Municipal tient beaucoup, si possible, à étrenner son premier étendard à la parade de la St-Jean-Baptiste.

d'oeuvre est plus nombreuse ont toutes les difficultés du monde à se trouver un emploi.

Quant à la carte de travail, le Conseil de construction considère qu'elle comporte tant d'inconvénients, que sa disparition serait un bienfait pour l'ouvrier.



Etablie en 1896

C. GREAVES, Prop.

The Dominion Flour Paste Co.

Fabricants de Colles de Farine — Trois qualités de colles: pour le cuir, pour les étiquettes, pour la tapisserie. Employée avec avantages par les cordonniers, tapissiers, relieurs, etc. Size Parfumé. Patente en instance.

2122½ RUE CHAMPLAIN

Tél. AMherst 0448

100 nouveaux membres chez les cordonniers

Dans le rapport qu'il a présenté à l'assemblée générale du Syndicat des Travailleurs en Chaussures, le 20 avril dernier, M. A. Durand, agent d'affaires, affirma qu'au cours du dernier trimestre tout près d'une centaine de nouveaux membres furent initiés.

« Au cours de ce trimestre, poursuivit M. Durand, le syndicat réussit à régler plusieurs questions relatives aux salaires et aux conditions de travail à la satisfaction des ouvriers et des patrons. Nous avons trouvé de l'emploi à plusieurs de nos membres qui souffraient du chômage, et nous avons non seulement maintenu nos effectifs mais nous les avons fait grandir. Le Syndicat a encore versé \$760.00 en bénéfices en maladie et \$300.00 pour les décès de MM. Omer Laplante, Joseph Moreau et M. Ovila Sigouin.

Les membres du Syndicat n'ont pas trop souffert du manque de travail et ont été même favorisés en plusieurs circonstances.»

Monsieur Louis Laroche commenta les rapports, et se dit heureux de constater l'amélioration qui s'est faite dans notre Syndicat. Il nota la somme de travail accomplie par l'agent d'affaires en faveur des membres. Il insista pour que les membres continuent leur travail de recrutement qui déjà bat son plein. Il est ajouta-t-il plus urgent que jamais que les ouvriers s'unissent pour combattre la crise, protéger leur salaire et s'assurer une substance convenable à leur famille.

Non content de conserver nos effectifs, a dit le président, notre syndicat a prospéré et a fait du recrutement c'est là la réalisation de mes plus ardents désirs.

Au point de vue financier, nous avons été heureux de remplir nos obligations envers nos malades et les familles de nos morts. Les sommes d'argent que nous leur avons versées sont considérables.

A la fin de la soirée le Syndicat constatant les bienfaits que l'organisation avait apporté aux membres depuis sa fondation, exprima le vœux que les travailleurs en chaussures renforçassent les cadres de leur association pour le bien-être des Ouvriers de Montréal et du Canada.

Tél. CHerrier 4010

PAUL GUILLET, B.A., C.C.S.
NOTAIRE

Notaire des Syndicats Catholiques et Nationaux pour Rosemont.

3002, RUE MASSON, coin 7e Ave, ROSEMONT

LE PROCÈS DES BRIQUETEURS

A la suite d'évènements malheureux survenus à un pique-nique organisé l'été dernier par le Syndicat des Briqueteurs, celui-ci a dû expulser, pour inconduite, un de ses membres.

Ce dernier, croyant qu'on lui avait causé du dommage, intenta un procès au Syndicat des Briqueteurs.

Le juge donna gain de cause au Syndicat.

Cet évènement est plus important qu'on pourrait le croire au premier abord, car c'est la reconnaissance par la loi du Syndicat et de sa constitution.

Le Syndicat avait tout d'abord demandé à ce membre de venir expliquer sa conduite devant le Comité Exécutif du Syndicat et se défendre des accusations que des confrères portaient contre lui. L'accusé crut que le Syndicat n'avait pas le droit de lui demander d'explications et ne se rendit pas. La cour, en donnant gain de cause au Syndicat affirma ce droit de l'union incorporée.

Sur refus de venir donner des explications, le Syndicat l'expulsa. Ce dernier se crut lésé dans ses droits et réclama en justice. La cour par son jugement approuva le syndicat d'avoir rejeté un membre qui ne voulait pas se soumettre à la discipline.

En un mot ce procès a eu l'excellent effet de faire reconnaître légalement le droit d'un syndicat d'imposer une discipline et de la faire respecter par les membres. Sans cela ou une union ne pourrait pas vivre ou les membres de moeurs honnêtes ne pourraient pas imposer la dignité.

ÉLECTIONS DES BRIQUETEURS

A l'assemblée d'élection du syndicat des Briqueteurs furent choisis: MM. F. X. Magnan, président; Léopold Latour, vice-président; Arthur Frenette, secrétaire-archiviste; Remi Lemelin, secrétaire financier et W. J. Deslauriers, trésorier et agent d'affaires.

Feront partie du Comité exécutif pour le prochain terme: M. Narcisse Beaudreau, président; M. Henri Lachance, vice-président; M. W. J. Deslauriers, secrétaire; MM. John Farrell, J. B. Delisle, Eugène Gaudreau, Lorenzo Gauthier, William Lalancette, Victor Deslauriers, Josaphat Pouliot.

Ont été élus auditeurs: MM. Henri Lachance, Stanislas B. Bérard et Albert Messier.

Hon. Es. L. Patenaude Gustave Monette Ephrem Monette
Alphonse L. Patenaude Adolphe Routhier

Patenaude, Monette, Filion et Patenaude
AVOCATS

425 AVE VIGER Tél. HARbour 3154-55 MONTRÉAL

Tél. CHerrier 6488

Résidence: 1615 St-André
FRontenac 5662

J.-EDOUARD JEANNOTTE
NOTAIRE

1306, RUE STE-CATHERINE EST, MONTRÉAL

Tél. AMherst 2183-2184

EMERY COLLETTE
BOUCHER - ÉPICIER

1563, RUE ONTARIO EST, - MONTRÉAL

FRontenac 2314

1001 Demontigny

JOSEPH BRAZEAU
MARCHAND DE BOIS ET CHARBON

Qualité - - Service - - Quantité

Damien Boileau, Prés. et Gérant, Rés.: 243, McDougall, Outremont.
Atlantic 4279.

Aimé Boileau, Vice-Prés. J.-E. Remillard, Sec.-Trés.

DAMIEN BOILEAU, LTÉE
Entrepreneurs généraux

Spécialité: Edifices religieux.

Edifice "Trust & Loan", 30, rue St-Jacques, Montréal
Téléphone: MARquette 7806

Pour Service prompt et recommandable, appelez

LUSSIER TAXI

Packard et Pierce-Arrow dernier modèle - Pierce-Arrow Touring
Service de Taxi des Syndicats Catholiques

RÉS. AMHERST 1245

4084 RUE DES ÉRABLES, - MONTRÉAL

FRontenac 4333

Rés. BELair 4106

J. B. LEMAY

GARAGE

Carrosserie, Débossage, Soudure à l'oxygène.
Peinture et Laquer.

Garage des Syndicats Catholiques.

1301 RUE DEMONTIGNY EST, MONTRÉAL

Tél. AMherst 7080

EUGÈNE HARDY
ENCADREUR

Spécialiste: Vente de motifs tissus soie.

4371 AVENUE PAPINEAU, - MONTRÉAL

EUGÈNE HARDY
SERRURIER

Fabricant de Clef Maîtresse pour maison appartement. — Clef et serrure d'auto de toute marque.

4371 AVENUE PAPINEAU, - MONTRÉAL

Tél. CALumet 5504

BERTRAND AUTO PARTS

Assortiment complet de Pièces neuves ou usagées pour toute automobile. Pneus, Batteries, etc. Agent pour Perfect Circle Rings.
Appelez et nous livrons.

5928, AVENUE PAPINEAU, - MONTRÉAL

Tél. FRontenac 8528

J. A. E. GRAVEL, C.R.
AVOCAT

1333 EST, BLVD ST-JOSEPH, - MONTRÉAL

ENCOURAGEZ

NOS ANNONCEURS

Avez-vous essayé le

TONIQUE PULMO

pour les personnes pâles et faibles.

Un mois de traitement. \$1.50 la bouteille.

À TOUS LES MEMBRES

Avant de placer ou de renouveler vos prêts hypothécaires ou assurances de toutes sortes,
voyez

GEO. BOUCHARD Jr.
Agent Financier

Expert en Prêts hypothécaires et
Assurances Générales.

500 PLACE D'ARMES.

Tél. HA. 3831-9161

COMMENT TUER VOTRE SYNDICAT

CONSEILS À REBOURS

Dans tous nos syndicats nous avons quelques membres qui se plaignent très amèrement. Ils ne peuvent jamais obtenir justice. Ils n'ont jamais la considération qu'ils méritent. Ils sont, à les entendre, de véritables martyrs, de perpétuels incompris.

Vous tous qui les avez entendu se plaindre si souvent de tout ce qui se fait et ne se fait pas dans leur syndicat, lisez ces quelques conseils à rebours, et je suis certain que vous reconnaîtrez la méthode de plus d'un.

— Ne venez pas aux réunions.

— Si vous venez, venez en retard.

— Ne faites rien; mais critiquez ce que font les autres.

— Absentez-vous des corvées et, au retour, trouvez l'ouvrage mal fait.

— N'acceptez pas d'office si l'on vous en offre; mais soyez froissé si l'on ne vous en offre pas.

— Gardez-vous bien d'aider vos chefs; mais ne perdez pas de chance de les trouver en défaut.

— Pendant la réunion ne dites rien; après la réunion décriez ce qu'ont dit les autres.

— Retardez le paiement de votre cotisation et, si c'est possible, trouvez moyen de ne pas la payer du tout.

— Ayez bien soin de déprécier votre Syndicat et prenez bien garde de lui recruter de nouveaux membres.

— Refusez toute information et protestez contre le manque d'information.

— Voyez à ce que l'on vous aide; mais n'aidez personne.

— Si l'on dépense, prouvez qu'on dilapide; si l'on ne dépense pas, démontrez que l'on mesquine.

— S'il faut agir, ne faites que le strict nécessaire et si quelqu'un veut faire plus, traitez-le d'ambitieux.

— Si un groupe se dévoue, dénoncez-le; c'est une clique!

— S'il réussit, n'en soufflez mot; s'il ne réussit pas, criez-le sur les toits...

— Approuvez tout à l'assemblée et désapprouvez tout hors du syndicat.

— Si l'on vous demande votre avis, ne le donnez point; et parce qu'on ne vous le demande point... démissionnez.

— Tenez toujours l'opinion contraire et si on ne la partage pas, démissionnez.

— Si l'on vous fait des remarques, démissionnez.

— Menacez continuellement de démissionner; puis au moindre prétexte, démissionnez et faites démissionner vos amis.

— Une fois démissionné, commencez à vous intéresser au syndicat..... pour lui nuire.

— Si l'on organise quelque chose, dites pieusement: Beaucoup de bruit, mais peu de fruit!

— Si l'on n'organise rien, dites avec amertume: Le syndicat se meurt, le syndicat est mort! Sonnez les glas, répandez des fleurs, et..... pleurez sur une tombe!

(Adapté de *La Ferme et le Foyer*).

Les membres qui suivent en tout ou en partie ces conseils sont trop nombreux dans toute organisation. Ils se font comme un honneur de faire œuvre de chancre. Vivent plutôt mille fois les fous que de tels insinifants.

LE SIROP
du
DOCTEUR GARNIER
vous débarrassera des
TOUX, RHUMES, BRONCHITES,
ENROUEMENTS, etc.
35c la bouteille.

EN VENTE
DANS TOUTES
LES BONNES
PHARMACIES

Agents spéciaux :

Tonifiez-vous !
L'HISTO-FER
du
DOCTEUR GARNIER
est un tonique puissant et un reconstituant de qualité supérieure.
\$1.25 la bouteille.

PHARMACIES MODÈLES GOYER

Téléphones :
256 STE-CATHERINE EST ■■■■■ HARbour 6883 CHerrier 6262
(Près Ste-Elisabeth) " 7980 FRontenac 9761

1278 STE-CATHERINE EST
(Coin Visitation)

CETTE VIEILLE ÂNERIE

Qui pourrait croire qu'on nous casse encore les oreilles avec cette sottise d'Apoco qu'il faille réaliser l'unité absolue de l'union ouvrière et qu'en créant des Syndicats Catholiques dans Montréal, on a affaibli les ouvriers dans leurs revendications.

Si ceux qui font de telles affirmations sont sérieux ils sont à plaindre..... et combien !

Ce n'est pas la multiplicité des unions qui affaiblit l'ouvrier, c'est la fanatisme de quelques-unes qui ne peuvent souffrir que d'autres respirent près d'elles et comprennent le problème social sous un angle de vision quelque peu différent du leur.

Ce qu'il importe d'abord ce n'est pas d'avoir une seule union, mais c'est que tous les ouvriers appartiennent à une union de leur choix.

A quoi bon vouloir empêcher une autre union de vivre lorsque la sienne ne répond pas aux aspirations, aux besoins matériels, intellectuels et moraux de tous les ouvriers et tient la grande majorité d'entre eux en dehors de ses rangs.

Lorsque tous les ouvriers d'un métier seront des unionistes, qu'ils appartiennent à l'une ou à l'autre association, il sera toujours possible par le moyen du cartel de concentrer toutes les forces pour obtenir des améliorations; mais jamais par contre un syndicat ne parviendra à faire entente avec des ouvriers désunis.

Moins d'un quart des ouvriers de Montréal appartiennent aux unions ouvrières aujourd'hui. C'est dire que notre champ d'action est vaste, excessivement vaste, et que nous n'avons pas besoin de nous faire la lutte. Pour nous des syndicats catholiques, nous n'excluons pas les non-catholiques de nos rangs, mais nous faisons appel à tous les croyants, à tous ceux qui ont confiance en la parole des papes, à tous ceux qui professent la religion catholique de se joindre à nous et nous demandons aussi à tous les catholiques de donner leur protection à ces ouvriers qui professent ouvertement leur foi.

Nous avançons peu à peu sur des terrains jusqu'à ce jour inconnu des unions ouvrières. Le Chantier-Municipal entre autres et les Propriétaires de Taxis promettent un contingent inestimable pour le mouvement unioniste de la Métropole.

La pensée de faire entrer tous les travailleurs dans une seule union n'existe plus aujourd'hui que dans les têtes peu solides, dans des intelligences ornées de concepts vieilliss. Voyons ce qu'en 1928 M. Albert Thomas en pensait de cette unité absolue :

« Après mûre réflexion, après avoir été moi aussi sollicité, tenté par l'idéal de l'unité ouvrière complète, je crois qu'au moins à l'heure actuelle et en attendant la réalisation d'un rêve peut-être irréalisable, celui d'une foi commune à tous, d'un système philosophique total, tout entier fondé sur l'action et la pensée du syndicalisme, pour de longues années encore nous aurons besoin de susciter toutes les forces ouvrières, pour attirer toutes les masses travailleuses vers cette organisation libre, autonome, qu'est l'organisation professionnelle, vers cette action de pleine autonomie morale, qu'est l'action syndicale, nous aurons besoin que les croyances, que les fois particulières s'affirment et agissent unissant, dans le coeur des différents hommes, l'idée syndicale à leurs aspirations politiques ou religieuses, à tout ce qui leur apparaît leur raison d'être, à tout ce qui les porte vers une vie humaine supérieure, vers une civilisation plus haute. »

LÉONCE GIRARD.

LES VÊTEMENTS

Semi-ready

POUR vos CHAPEAUX
vos VÊTEMENTS et
vos CRAVATES, encouragez des marchands qui vous sont sympathiques.

Savoy

349, RUE SAINTE-CATHERINE EST

Résidence:
J. R. CHARLAND,
2373 Monsabré, Notre-Dame des Victoires
Tél. CLairval 0628M

CHARLAND & CHARLAND

Avocats et Procureurs

57, RUE ST-JACQUES OUEST, MONTRÉAL

Tél. PLateau 2673

Bureau du soir pour le Nord:
GERMAIN CHARLAND,
6992, rue Saint-Denis
Tél. DOLLard 5243

HOPITAL ST-ROCH INC.

Docteur J.-F. ROCHELEAU, des Hôpitaux de
Paris et Londres.

Spécialiste des maladies de la peau, voies urinaires et
syphilis. Venez subir un examen sérieux et faire ana-
lyser votre sang. Une maladie traitée dès le début
sauve du temps et de l'argent.

Consultations: de 9 a.m. à 9 p.m.

Tél. LANCaster 2424

1094, ST-LAURENT entre Dorchester et Lagachetière
Entrée privée: 1103, RUE CLARKE

Maladies Traitées Gratuitement

Pour démontrer la merveilleuse efficacité de

La Ceinture de Santé STEWART

SOLENOID

Le traitement le plus naturel pour les maladies suivantes

Asthme, anémie, arthrite, bronchite, catarrhe, constipation, hydro-
pésie, eczéma, fistule, pierre dans la vessie, goître, hémorroïdes,
forte pression de sang, cardialgie, insomnie, lumbago, désordres
nerveux, névrite, paralysie, mauvaise circulation, rhumatisme scia-
tique, sinusite, maux d'estomac, tumeurs, ulcères, veines vari-
queuses.

Pas de douleurs — Pas de Chocs — Sans enlèvement d'habits.

Venez à nos bureaux de 9 a.m. à 6 p.m. ou téléphonez
pour rendez-vous après 6 p.m.

Démonstrations à domicile si désiré.

STEWART SOLENOID

CH. 1114 Edifice University Tower

660 STE-CATHERINE OUEST

J. A. PICOTTE, gérant

Tél. HAR. 8304

Tél. CHerrier 3431

Vente et Service des Batteries EXIDE.

COLLETTE BATTERY SERVICE

Service de batteries pour les membres des Syndicats
Catholiques et Nationaux.

Réparation du système électrique d'automobile.
Batteries chargées, réparées et emmagasinées.

1300 DEMONTIGNY EST, MONTRÉAL

Bureau: Tél. CHerrier 1747

Rés.: Tél. AMherst 2257

H. TRUCHON

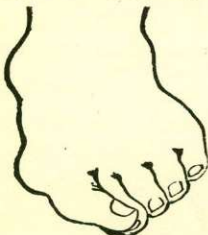
MARCHAND ET ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN

Fixtures, Installations, Réparations. Embobinement
de Moteurs de tous genres.

1380 STE-CATHERINE EST, MONTRÉAL

Tél. AMherst 9458

Souffrez-vous des pieds?



Spécialité: OIGNONS, Pieds Plats.

Nous prenons les empreintes de
vos pieds gratuitement, afin de
vous faire connaître la cause des
maux dont vous souffrez.

Tous les jours, dimanche excepté,
de 1.30 hrs à 6 hrs p.m.

J. N. ROUSSEAU

Spécialiste

3702 PARC LAFONTAINE. (près Cherrier)



Chaussures Spéciales faites sur
Commande.

SALON DE CIRAGE

Nouveau procédé pour teindre
les chaussures et les sacoches
dans la nuance convenant à
votre toilette.

Gants et Chapeaux nettoyés.

Nous allons chercher et livrons
l'ouvrage à domicile.

THOMAS BRILOTTI

Tél. DOLLard 0113

5109, RUE SAINT-LAURENT Près Laurier

LÉGISLATION DU TRAVAIL ADOPTÉE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 1932

La Législature de la province de Québec a adopté au cours de sa session de 1932 (3 novembre 1931 — 19 février 1932) diverses lois d'intérêt syndical, notamment concernant l'assistance aux chômeurs, l'investigation des conflits du travail, les bureaux de placement, les organisations professionnelles, les salaires minima de la main-d'œuvre féminine et les logements ouvriers.

Assistance aux chômeurs. — La loi de 1931 remédiant au chômage ratifie et confirme un accord intervenu le 17 octobre 1931 entre les autorités administratives fédérales et le ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec en conformité de la loi de 1931 remédiant au chômage et aidant à l'agriculture adoptée par le Parlement canadien. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le trésorier de la province à payer à même le fonds consolidé du revenu de la province les montants que la province pourra être appelée à verser en vertu de l'accord intervenu et à prélever par voie d'emprunts les sommes nécessaires pour couvrir ces contributions provinciales. Les corporations municipales sont autorisées à bénéficier de la loi remédiant au chômage et aidant à l'agriculture, à faire et à ordonner par résolution de leur conseil toutes choses nécessaires à cette fin, à contribuer de leurs deniers et à faire des règlements pour des emprunts sans autre formalité que l'approbation de tels règlements par la majorité des membres du conseil formant quorum et par le lieutenant-gouverneur en conseil. Tout contrat fait par une corporation municipale relativement à l'exécution de travaux doit stipuler l'application de salaires et d'horaires de travail raisonnables tels que prévus à l'accord, lequel décrète l'observation, à moins de modification préalablement agréé par le ministre du Travail, d'une journée de travail de huit heures et de taux justes et raisonnables de salaires qui ne devront pas excéder ceux que le gouvernement fédéral exige que l'on paye pour des travaux de même nature dans la région. L'accord porte également que, en autant que possible, des matériaux utilisés dans les travaux doivent être de fabrication canadienne et la main-d'œuvre occupée des personnes ayant feu et lieu au pays et, en autant que possible, domiciliées dans la localité, où s'exécutent les travaux. Les dispositions ci-haut énumérées s'appliquent au gouvernement de la province et aux corporations municipales relativement à tout montant additionnel qui pourra être mis à la disposition du gouvernement de la province ou des corporations municipales aux fins de venir en aide aux chômeurs. Les arrêtés du lieutenant-gouverneur

en conseil adoptés pour la mise à effet des dispositions de la loi de l'aide aux chômeurs, 1930, depuis le 1er juillet 1931, sont ratifiés et confirmés, de même que ceux adoptés antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi de l'aide aux chômeurs, 1931, pour donner effet aux dispositions de l'accord intervenu le 17 octobre 1931.

La loi de l'aide aux chômeurs, 1930, est modifiée en sorte de porter de vingt à trente ans le délai alloué aux corporations municipales relativement au remboursement des emprunts contractés par elles pour les fins de cette loi.

La loi concernant les salaires et les gages des ouvriers et des journaliers employés aux travaux entrepris pour remédier au chômage porte que les salaires et les gages des ouvriers et des journaliers employés à des travaux entrepris pour remédier au chômage avec l'aide des gouvernements fédéral et provincial accordée en vertu des lois du Parlement fédéral intitulées: Loi remédiant au chômage, 1930, et loi remédiant au chômage et aidant à l'agriculture, 1931, et des lois de cette province intitulées: Loi de l'aide au chômage, 1930, loi relative à certains travaux autorisés dans le but de venir en aide au chômage et loi de l'aide au chômage, 1931, sont insaisissables relativement à toute réclamation pour des dettes contractées par cet ouvrier et ce journalier, nonobstant les dispositions du paragraphe 11 de l'article 599 du Code de procédure civile.

Loi concernant les enquêtes en matière de différends industriels. — La loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1932, étend les prescriptions de la loi fédérale sur les conflits du travail (Loi des enquêtes en matière de différends industriels) en vigueur le 19 février 1932 à tout conflit ou différend industriel ainsi désigné dans la loi fédérale, mais relevant exclusivement de la juridiction législative de la province. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par proclamation, appliquer les dispositions de toute modification qui pourrait être faite à la loi fédérale à tout différend industriel ressortissant exclusivement à la juridiction législative de la province.

Bureaux de placement. — Une modification à la loi des bureaux de placement, effective le 1er mai 1932, abroge les articles de cette loi qui autorisaient l'exploitation en vertu d'autorisation de bureaux privés de placement et interdit la conduite de bureaux de cette catégorie, sauf ceux établis et maintenus par des congrégations ou sociétés qui s'occupent de placer leurs protégés, des sociétés ouvrières qui ont pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux des employés, les sociétés charitables et les sociétés de bienfaisance, les employeurs qui ont leur propre bureau de place-



RÉPARATIONS ET PRESSAGE

SERVICE DE 24 HEURES

NOUVEAUX BAS PRIX

NETTOYAGE FRANÇAIS	PRESSAGE
Robe, Manteau, Costume, Complet, Pardessus, Robe de chambre .. 1.50	Costumes, Manteaux .75 Complets, Pardessus .. .50

Toute commande d'en dehors de la ville à partir de \$2.00 sera retournée à nos frais.

Tél. HARbour 3876

Varin
ENRC

IMPRIMEURS
RELIEURS
GRAVEURS

4473-75 rue St-Denis

Montréal

Tél. HARbour 3473

REMBOURREUR
ARTISTIQUE
ET
POLISSEUR.



AL. AUBRY

Fournitures faites sur commande - Draperies et Housses.

Réparations générales - Estimation gratuites.

1763a, RUE ST-DENIS,

MONTRÉAL

EMILE-NAP. BOILEAU,
Sec.-trés.

ULRIC BOILEAU,
Prés.-gérant

Bureau : Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER,

MONTRÉAL

Tannerie : 4900, rue Iberville.

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

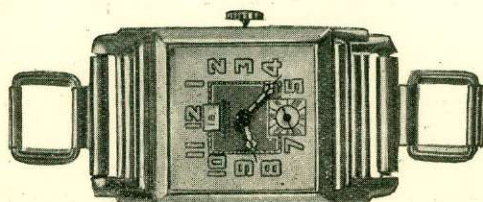
TANNEURS et CORROYEURS



Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA, - MONTRÉAL

Si vous voulez avoir une belle bague à diamant et une belle montre, soit LONGINES, GRUEN, TAVANNES, BULOVA ou MONTROSE, n'oubliez pas de venir voir mon assortiment.



La montre MONTROSE a une valeur exceptionnelle; j'en ai un très beau choix de \$12.50 en montant.

J. A. PELISSIER

859, RUE ONTARIO EST

MONTRÉAL

Tél.: FRontenac 3366

ment; pourvu que dans tous les cas de cet ordre un permis à cette fin ait été obtenu au préalable du ministre du Travail. Ce permis est émis gratuitement pour une période d'un an seulement et est révocable en tout temps. Nulle rémunération ne doit être exigée du solliciteur d'emploi, et un registre doit être tenu dans la forme déterminée par le ministre. Une modification additionnelle à la loi porte que quiconque est occupé en exécution d'un contrat de louage de services ou d'apprentissage peut s'inscrire gratuitement aux bureaux publics de placements établis en vertu de la loi. Certaines sanctions sont arrêtées relativement aux contraventions à la loi.

Syndicats professionnels. — La loi des syndicats professionnels est modifiée en sorte d'autoriser le paiement, à même la caisse spéciale d'indemnisation du syndicat, d'indemnités aux membres à l'occasion de décès de leurs conjoints.

Salaires minima des travailleurs. — Est modifiée la loi du salaire minimum des femmes en sorte d'étendre le champ d'application aux établissements commerciaux. L'article de la loi relatif au personnel de la Commission des salaires minima est modifié en sorte de prescrire que les travailleuses auront des représentants à la Commission. La rédaction de l'article touchant les conférences a été retouchée, et un nouvel alinéa inséré à cet article autorise la Commission à faire elle-même les nominations lorsque les patrons ou les travailleuses refusent de désigner un représentant ou retardent à le faire. La Commission est compétente pour reviser de son propre chef les sentences rendues par elle. Elle a également pouvoir de fixer des taux spéciaux de rémunération relativement à la main-d'oeuvre féminine engagée dans des occupations d'un caractère saisonnier.

Logement. — Certains articles ajoutés à la loi des logements ouvriers valident toute clause d'un acte de transport de biens immobiliers en faveur d'une municipalité en garantie de prêts passé le 17 mars 1919 ou subséquemment à cette date stipulant que l'emprunteur, sur défaut de verser à la date prévue ou dans le délai arrêté le capital ou les intérêts se trouvera dé-

chu de ses droits sur lesdits biens et que la municipalité deviendra le propriétaire reconnu des biens immobiliers ainsi transférés. Pour s'assurer un droit absolu sur de tels biens, il suffit à la municipalité qui a fait insérer une telle clause à l'acte de transport de faire consigner une déclaration à l'effet que l'emprunteur a failli à ses obligations et du fait se trouve déchu de ses droits, ou d'obtenir des tribunaux jugement à cet effet. Le droit de propriété des municipalités qui depuis le 17 mars 1919 ont acquis des biens immobiliers en vertu d'une telle clause se trouve confirmé par ces articles. Dans le cas où la municipalité acquiert un tel titre de propriété par la consignation d'une déclaration, l'emprunteur ou ses représentants peuvent, dans un délai de six mois de cette consignation, instituer des procédures judiciaires en annulation de ce titre, si ce dernier a été obtenu illégalement.

Colonisation. — Le lieutenant gouverneur en conseil, par une loi d'encouragement du retour à la terre peut autoriser le ministre de la Colonisation, de la Chasse et de la Pêche, ou toute personne désignée par lui, à acquérir des biens immobiliers, propriétés municipales ou mis en vente pour défaut d'acquiescement d'impôts, sous réserve que le prix d'achat ne dépasse pas \$100 dans chaque cas ou \$5 l'arpent. Le lieutenant gouverneur en conseil, à la recommandation du ministre de la Colonisation, de la Chasse et de la Pêche, peut autoriser le ministre de la Colonisation de la Chasse et de la Pêche à disposer des terres propres à la culture en y établissant, à l'essai, des colons à des conditions fixées par arrêtés ministériels, mais sans cependant leur délivrer de billet de location. Le lieutenant gouverneur en conseil, à la recommandation conjointe du ministre de la Colonisation, de la Chasse et de la Pêche et du ministre des Terres et Forêts, est autorisé à conclure entente et contrat avec les autorités fédérales ou municipales, les exploitants de limites forestières ou autres personnes en vue de promouvoir la colonisation et le retour à la terre.

Coopération. — Une loi concernant les caisses populaires dites Desjardins, organisées en vertu de la loi des syndicats coopératifs de Québec, affecte un crédit annuel de vingt mille dollars à des fins de propagande pratique et de contrôle de ces caisses. Le secrétaire de la province est autorisé à conclure avec la Fédération des caisses populaires dites Desjardins une entente d'une durée maximum de dix ans arrêtant les conditions des versements annuels ou relatifs à une fraction quelconque d'année à la Fédération à même le crédit constitué.

Une modification à la loi sur les syndicats coopératifs énumère les catégories de valeurs dans lesquelles ces syndicats peuvent placer leurs disponibilités et d'écrite que tout au moins cinquante pour cent des

LES CONTES DE LA LUNE



par FADETTE

● DONNEZ ce superbe livre comme cadeau à vos enfants. Il est spécialement destiné à l'enfance. C'est un volume de 152 pages, relié cartonné, comprenant 15 contes et 15 gravures. Prix 75 sous l'unité, plus 5 sous pour frais de port. Escomptes par quantités.

● En vente chez les Editeurs

THÉRIEN FRÈRES LIMITÉE

IMPRIMEURS. THERMOGRAPHES. ÉDITEURS. RELIEURS

HARbour 5288* 334, RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL

Tél. FRontenac 2147

*Nous recommandons les produits
de la maison*

J.-A. DÉSY Limitée

Importateurs et Manufacturiers

Café, Thé, Confitures, Beurre d'arachide et Beurre
d'érable, etc., etc.

1459 AVE DELORIMIER, - MONTRÉAL

Tél.: CLairval 5526



AUBERT & DURAND

Manufacturiers de Chaussures
pour enfants.

Spécialité : "McKay Welt" - "Stitchdown"

545 RUE AZILDA, - MONTRÉAL

*Messieurs les membres des Syndicats Catholiques et
Nationaux, vous trouverez chez*

F. FOREST, Enrg.

NAP. MALENFANT, Prop.

Fournisseur des Syndicats Catholiques Nationaux.

Un assortiment complet de cigarettes, pipes, articles
de fumeurs. Tabac en feuilles, une Spécialité.
Chocolats, Bonbons de toute sortes.

DETAIL

1587, rue Ste-Catherine Est - CH. 5196

Succursale :

4243, rue Ste-Catherine Est - CL. 1581

Tél.: CHerrier 1728.

CONFISERIE STANDARD

J. B. JODOIN, Prop.

Fabricants de Chocolats et Bonbons de haute qualité.
Boîtes de fantaisie, Oeufs de Pâques, etc.

1351 NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL
(Coin Panet)

J. Théo. LEGAULT

J. Théo. Legault, Jr.

LEGAULT & LEGAULT

Notaires et Commissaires

Bureau du jour:
152 Notre-Dame Est
Tél. HA. 1633

Bureau du soir
1687 rue Lasalle
Tél. CL. 7506

Tél.: AMherst 7100-7270

ROD. CORBEIL

GROS ET DÉTAIL
CHARBON SCRANTON
SCOTCH & WELSH



5161, AVENUE PAPINEAU, MONTRÉAL
(coin Laurier)

Tél.: DOLLard 7604.

L. BEAULIEU & CIE

Manufacturiers d'eaux Gazeuses

"ORANGE DEE-LIGHT"

Nous sommes les fournisseurs des Syndicats Catho-
liques. Encouragez-nous en demandant ORANGE
DEE-LIGHT. En vente dans tous les restaurants et
épiceries ou chez le manufacturier.

5309, RUE DES CARRIÈRES, MONTRÉAL

MICHEL CHOUINARD Ltée

ENTREPRENEURS



FERBLANTIERS, COUVREURS.

3935-3937, rue Adam. Tél.: CLairval 3124
(Coin Orléans)

fonds de la caisse de réserve de ces syndicats doit être placé en valeurs de la catégorie mentionnée. Le secrétaire de la province peut, à la demande d'une fédération, d'un bureau de direction ou des deux-tiers des sociétaires ou actionnaires lorsque le syndicat compte moins de vingt-cinq membres, procéder à l'audition des transactions du syndicat désigné si celui-ci est un syndicat de crédit ou relève de la catégorie de sociétés communément appelées caisses populaires.

LA GAZETTE DU TRAVAIL.

Confédération des travailleurs catholiques du Canada

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada, incorporée, soumit, le 18 février, les recommandations suivantes au Gouvernement fédéral, représenté par le ministre du Travail, l'honorable W. A. Gordon, et le ministre des Postes, l'honorable Arthur Sauvé:

Adoption générale au Canada de la journée de huit heures;

Augmentation du tarif frappant l'imprimerie commerciale;

Adoption d'un régime d'assurances sociales;

Représentation de la Confédération dans la délégation canadienne à la Conférence internationale du Travail, à Genève;

Revision des lois fédérale et provinciale sur les sociétés commerciales.

La délégation se déclare peinée de ce que le mouvement syndical catholique ne fût pas représenté à l'Imprimerie nationale de l'Etat, signalant qu'en l'absence de contrat comportant l'emploi exclusif de membres de l'Union typographique internationale il n'y avait pas de raison pour que les adhérents des syndicats catholiques ne fussent pas engagés.

La délégation approuva l'attitude adoptée par les autorités fédérales touchant le communisme.

SALLES À LOUER

Dès le mois de juin, les Syndicats Catholiques mettront à la disposition des associations et sociétés des salles de réunion de toutes dimensions à des prix les plus raisonnables. Nous aurons une salle de 75 pieds par 38, parfaitement éclairée pour euchre et autres réunions de ce genre.

Tous les groupements qui désirent se procurer un local où en plus du confort, ils jouiront des avantages d'un milieu social, où se rassemblent déjà de multiples associations d'ouvriers et d'employés de toute profession, seront bienvenus dans notre Edifice.

Pour renseignements s'adresser à M. Léonce Girard, Secrétaire des Syndicats Catholiques, 1231 Montigny Est, au 1er étage.

LE SUCCÈS DE NOTRE CONCOURS DE SOUSCRIPTIONS POPULAIRES SERA BIENTÔT COMPLET

(Suite de la page 9)

Léonce Girard, Secrétaire-général;

M. E. Ouellette, agent d'affaires;

M. J. B. Délisle, agent d'affaires;

Syndicat des Briqueteurs	5 livrets
Syndicat du Tramway	15 "
Syndicat des Employés de Magasin	8 "
Syndicat du Chantier-Municipal	2 "
Syndicat des Fonctionnaires-Municipaux	12 "
Syndicat des Poseurs de Lattes-métalliques	2 "
Syndicat de la Confection du Vêtement	1 "
Syndicat des Menuisiers	1 "
Syndicat des Travailleurs en chaussures	2 "
Syndicat des Employés des Postes	5 "
Syndicat des Typographes	6 "
Syndicat des Pressiers No 1	2 "
Syndicat des Relieurs	1 "
Syndicat des Peintres	1 "
Syndicat des Ferblantiers-Couvreurs	1 "
Bureau Exécutif Gén. des Cordonniers	15 "

QUAND L'ETAT EST EMPLOYEUR

L'ouvrier russe subit toute la servitude d'un système qui ne laisse subsister comme entrepreneur que l'Etat. Il ne peut sortir librement des ateliers de l'Etat-patron ni s'exposer à être renvoyé par négligence parce qu'il ne trouverait à frapper à aucune autre porte. Il le peut d'autant moins que l'Etat-patron, qui détient non seulement le monopole du travail, encore la législation, les tribunaux et la police, fait de la grève un crime. Certes, il n'est pas question de la « grève » dans ses codes; il est des mots que la propagande communiste doit respecter. La loi l'appelle « sabotage de la production » et permet de lui appliquer « la plus haute peine de défense sociale », c'est-à-dire la mort. Mais, il faut le répéter, l'Etat communiste n'a pas besoin du bourreau pour tuer. Il lui suffit de refuser de reprendre l'ouvrier déserteur ou congédié; celui-ci n'a plus de cartes de pain ou d'autres vivres à présenter aux économats de l'Etat. Il n'a pas d'argent pour acheter aux rares boutiques libres tolérées par le gouvernement communiste, qui vendent du reste à des prix exorbitants. C'est-à-dire que l'ouvrier n'a qu'à travailler aux conditions que l'Etat veut bien lui imposer ou à mourir de faim avec sa famille.

MUSÉES ANTIRELIGIEUX EN RUSSIE

Visitez nos musées antireligieux, m'avait-on dit.

J'en avais grand hâte, curieux de savoir comment les éducateurs du peuple le dépouillent de ses crédulités et forment sa raison.

Chaque ville a un ou plusieurs musées antireligieux, installés le plus souvent dans une église désaffectée. Celui de Moscou était fermé pour cause de réparation, mais à Léninegrad je fus conduit à la cathédrale St-Isaac qui domine l'ancienne capitale de sa puissante coupole. Cette église, construite dans la première moitié du siècle dernier par Montferrand, est avec ses galeries à colonnes de granit monolithe, ses portes de bronze, ses tympanes ornés de bas-reliefs, ses groupes statuaires, l'un des plus imposants monuments de la ville de Pierre le Grand et de Lénine. L'antireligion d'état était fondée à en faire l'un de ses lieux saints.

Dans l'ombre de l'auguste voûte, toute luisante de mosaïques, au premier abord on discerne mal les changements apportés. Il faut un certain temps au regard pour discerner dans cette demi-ténèbre remplie de lueurs et d'échos, sous les hautes figures de bronze, entre les piliers géants, des montagnes de planches et de cartons coloriés comme on en voit dans les stands d'expositions. Ce sont là les pièces de résistance du musée antireligieux. J'en comptai une vingtaine.

Le premier, surmonté d'une caricature de pape, affectait la forme d'une grande toile d'araignée. Le thème de cet assemblage de photographies, de gravures découpées, de bout de journaux, de vieux billets, était indiqué par une inscription: *L'Eglise en tant qu'organisation d'exploiteurs.*

« D'où venaient les revenus des monastères ? » disait un sous-titre. Une série de petits dioramas sous verre répondait: de la couronne, de la vente de

chandelles, des services pour les défunts, du tronc des chapelles, des quêtes, des processions, des hôteleries monastiques, des trésors enterrés, des éditions pieuses, des offrandes, etc..... Des troncs cabossés, des liasses de roubles, des bouts de cierge joints à des lithographies bariolées complétaient cette première exposition.

Le deuxième de ces puzzles, « Union de l'Eglise et de la police » ; le troisième, « L'Eglise en lutte avec la révolution » le quatrième, « L'Eglise et la guerre » également fournis de documents apocryphes, de coupures de journaux, d'images défraîchies, de manuscrits sans mention d'auteur, de caricatures entraînaient moins la conviction qu'ils ne la décourageaient quant aux griefs articulés. Grief — il convient de le noter et les titres l'indiquent suffisamment — qui visent l'Eglise et ses prêtres beaucoup moins que les religions. Là où l'on pouvait attendre un effort d'éducation athéiste, une manifestation puissante du matérialisme scientifique, l'on ne trouvait que ces placards et ces dioramas de boutiques foraines. Musée antireligieux, non. C'est musée d'anticléricalisme qu'il eût fallu dire.

Sans doute sous la voûte de l'ancienne cathédrale une pendule de Foucault démontrait la rotation de la terre. Sans doute pouvait-on voir, dans le transept un assortiment — fort maigre — de fétiches, de costumes, d'objets de culte ou de sorcellerie qui réunissaient l'ibis égyptien aux poteries touvoches. Etait-ce un musée ethnographique des religions? Les amateurs de marchés aux puces n'y eussent pas trouvé leur compte. A plus forte raison les bonnes gens que l'on amène, par petits groupes dûment sermonés, contempler avec les images conjointes du pape et de Rockefeller, ces pauvretés. Quel rapport peut-il faire entre l'imposante majesté du temple et ce déballage?

M. CHADOURNE

Revue « VU ».

Directeurs: — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

Tél. CLairval 3455

Coopérative de Lait et Crème de Montréal

LAIT, CRÈME, BEURRE, OEUFS.

4101, NOTRE-DAME E.,

MONTRÉAL

T'a' pas ?

par RACEY



T'as-pas déjà entendu la femme répondre au téléphone à une gentille voix féminine, qui demandait à parler à "Louis" —



et la femme te passe l'appareil en le lançant un regard qui ne fait présager rien de bon —



et lorsque avec une certaine appréhension tu prends le récepteur, tu constates que la jolie voix s'est trompé de numéro



T'as-pas ensuite essayé une BLACK HORSE ? Ça remet un ménage dans une harmonie parfaite.

157F

dites simplement —

"Bière Black Horse Dawes S.V.P.!"

Membres des Syndicats Catholiques et Nationaux, nous sommes les fournisseurs de vos organisations syndicales.

Encouragez-nous en fumant

EL PIETTO HAVANA



10¢

15¢

2-25¢

100% Filasse Havane importé.

Autres marques :

PULLMAN

10c — 3 pour 25c

ROXY à 5c

LE DODGE à 5c

En vente dans tous les bons débits de cigares ou chez le manufacturier

J. E. PIETTE & FRÈRE
IMPORTATEUR DE THÉ ET CAFÉ

351 RUE MARIE-ANNE EST, - MONTRÉAL
Tél.: HARbour 6718



“La Racicotine”

En usage depuis plus de cinquante ans.

Pour le Foie et tous les maux d'estomac, éclaircit le teint en purifiant le sang.

GAGNEZ UN VOYAGE À NEW-YORK
en écoutant nos Concerts tous les Mercredis
soir de 10 hrs à 10.30 hrs au poste C.K.A.C.

ANT. RACICOT Limitée

4656 Ave PAPINEAU, MONTRÉAL
Tél. AMherst 5419

Tél.: CRescent 8484

Fournisseurs de charbon des Syndicats Catholiques
et Nationaux, quartier Nord de la ville.

JOS. TRUDEAU

MARCHAND DE BOIS, CHARBON
DE TOUTE SORTE.

ENCOURAGEZ-NOUS

6275 DE ST-VALIER, MONTRÉAL

NE SOYEZ PAS PARMIS LES 54

Sur 100 hommes parvenus à l'âge de soixante-cinq ans, 54 sont à la charge d'autrui. Si vous dépensez tout ce que vous gagnez, vous deviendrez fatalement un fardeau pour les autres. Profitez de vos années d'activité. Mettez de côté de l'argent qui travaillera pour vous quand vous ne pourrez plus travailler. Prenez des habitudes d'économie en ouvrant un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Capital versé et réserve, \$14,000,000.

Actif, \$146,000,000.

592 BUREAUX AU CANADA.